

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 061-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Pierre CASSE, Claude CAU, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Lydia FABRE à Lydie JALBAUD.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **1**

Votants : **9**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 20/10/2025

VOTE :

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : NOMINATION DU PARVIS FANNY CARLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait du Conseil Municipal de rendre hommage à Madame Fanny CARLES en reconnaissance de son soutien et de ses nombreuses donations, grâce auxquels la rénovation de l'église a été rendue possible.

Monsieur le Maire propose, avec l'accord de sa famille, la nomination du parvis de l'église à son nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** de nommer le parvis de de l'église « PARVIS FANNY CARLES ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour la mise en implication de cette décision.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 28/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 28/10/2025

Notifié à l'intéressé le 28/10/2025